



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NOTE DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Évreux, le 13 décembre 2022

CONSULTATION DU PUBLIC – 12 JUILLET 2022 AU 02 AOUT 2022

Arrêté préfectoral portant approbation du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 n°FR2302010 « La vallée de l'Iton au lieu dit le Hom »

Contexte de la consultation

La démarche est conduite par la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) à l'issue du comité de pilotage du 01 juillet 2021 du site Natura 2000 : FR2302010 « La vallée de l'Iton au lieu dit le Hom » qui a donné un avis favorable à l'approbation du document d'objectifs. Elle se fait en application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement et porte sur :

- le projet d'arrêté préfectoral portant approbation du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 n°FR2302010 « La vallée de l'Iton au lieu dit le Hom ».
- le DOCOB révisé comportant le CR du comité de pilotage de 2021 et les annexes.

Date et lieu de la consultation

Le projet d'arrêté a été mis en consultation par voie électronique du 12 juillet au 02 août 2022 inclus sur le site internet de la préfecture de l'Eure, ainsi que dans les locaux de la DDTM à Evreux. Le public a disposé d'un délai de 21 jours pour faire part de ses observations soit sur le registre dans les locaux de la DDTM soit par voie électronique ou postale à compter de la mise à disposition du projet d'arrêté.

A l'issue de cette période de consultation, il a été constaté qu'aucune observation n'avait été formulée.

Fait à Évreux, le 13/12/2022

Le chef de service
eau, biodiversité, forêts

Zéphyre THINUS